

# MAIRIE DE NARBONNE

## ACTES D'ETAT CIVIL



### C'est quoi ?

Acte authentique permettant pour l'essentiel de justifier :

- qu'on est en vie
- son identité
- sa filiation (père, mère)
- sa nationalité
- sa situation matrimoniale

### Qui peut l'obtenir ?

<b>COPIES INTÉGRALES</b> <b>- 75 ANS</b> <i>Naissances, mariages</i>	<b>QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE :</b> - personne majeure concernée par l'acte - son représentant légal - son époux - son partenaire pacsé - ascendants ou descendants - certains professionnels (avocats, notaires...)
<b>EXTRAITS AVEC FILIATIONS</b> <b>- 75 ANS</b> <i>S'adresser uniquement au service Etat civil</i>	<b>QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE :</b> - mêmes personnes que pour les copies intégrales de - 75 ans.
<b>ACTES DE + 75 ANS</b> <b>ACTES DE DÉCÈS</b> <i>Actes de naissance avec mention de décès de plus de 25 ans</i>	<b>QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE :</b> - tous requérants
<b>EXTRAITS SANS FILIATIONS</b> <i>S'adresser uniquement au service Etat civil</i>	



## Où et comment l'obtenir ?

- Par internet : [www.narbonne.fr](http://www.narbonne.fr)
- Par courrier adressé à Mairie de Narbonne – CS 80823 – 11785 NARBONNE CEDEX en indiquant vos noms, prénoms, date de naissance, et noms, prénoms de vos parents et en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.

En se rendant munis d'une pièce d'identité sur les sites suivants :

► Pour les actes de naissance à partir de 1909, les actes de mariage à partir de 1953 et les actes de décès à partir de 1993 :

- **Direction de l'Etat civil et des formalités administratives**,  
19 bis, rue Gustave-Fabre (quartier coeur de ville) - 04.68.90.30.36  
du lundi au vendredi de 8h15 à 12h45 et de 14h à 17h.  
Ce service peut également délivrer les actes de mariage et de décès datant de 75 ans à nos jours.
- **Maison des services**, 1 avenue de la Naiade (quartier Saint-Jean Saint-Pierre) :  
04.68.90.31.31 - du lundi au vendredi de 8h à 17h.
- **Mairie annexe de Baliste**, rue d'Aoste (quartier Razimbaud) :  
04.68.32.58.63 - du lundi au vendredi 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- **Mairie annexe de Narbonne-Plage** (avenue du théâtre) :  
04.68.49.82.03 - du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h

► Pour les actes de naissance antérieurs à 1909, les actes de mariage et de décès de plus de 75 ans :

- **Archives municipales**, 31 rue Jean-Jaurès (Office du tourisme) 04 68 90 30 71  
du lundi au vendredi (fermeture le mercredi) de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

## Combien ça coûte et le délai ?

Il s'agit d'un acte gratuit et remis immédiatement.